

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
13 septembre 2000
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 12 septembre 2000, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de la Yougoslavie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de m'insurger avec force contre la difficulté de la situation à Kosovska Mitrovica, au Kosovo-Metohija, province autonome de la République yougoslave de Serbie, dont sont responsables la KFOR et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), qui se sont emparées par la force de la société par actions Trepca, et contre le fait que le Conseil de sécurité n'a pas répondu aux demandes figurant dans mes lettres du 19 juillet et du 14 août 2000.

En utilisant la force armée contre les employés de Trepca et la population pacifique de Kosovska Mitrovica, la KFOR et la MINUK ont violé de la façon la plus brutale le mandat des présences internationales civile et de sécurité, la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité en date du 10 juin 1999, les lois de la République de Serbie et de la République fédérale de Yougoslavie, et le droit international. Leur action rejaillit par ailleurs sur l'Organisation des Nations Unies. Au nom de l'Organisation mondiale, la force est utilisée contre la population que la KFOR et la MINUK sont chargées de protéger, des biens privés sont saisis et remis aux sociétés multinationales, et des employés et leur famille sont privés de leurs moyens de subsistance.

Je rappelle que la société Trepca n'est pas une entreprise publique autonome, mais une société par actions gérée par un conseil d'administration et un directeur général nommés par l'assemblée générale de la société. Aucune décision du Conseil de sécurité, pas même un règlement du Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la MINUK, ne prévoit la prise de contrôle de Trepca, qui appartient à des propriétaires connus. Cette opération, lancée prétendument pour protéger la population contre la pollution de l'air, a privé plus de 2 000 employés, pour la plupart serbes, de leur emploi. Le prétendu souci de l'environnement sonne vraiment bien creux, ce d'autant que la KFOR et la MINUK n'ont pris aucune mesure pour protéger la population contre les effets de plus de 30 000 bombes à uranium appauvri et bombes-grappes larguées au-dessus du Kosovo-Metohija pendant l'agression de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord contre la République fédérale de Yougoslavie. Vous pourrez constater que la MINUK n'a toujours pas fourni d'informations sur les objectifs contre lesquels ces bombes ont été utilisées. Par ailleurs, Trepca est la seule usine qui fonctionne depuis le déploiement de la KFOR et

de la MINUK, tandis que d'autres usines contrôlées par la MINUK ou par les Albanais ont depuis longtemps cessé de le faire.

À la suite de cette action irresponsable et de l'utilisation de la force, la KFOR et la MINUK ont perdu le maigre capital de confiance qu'elles conservaient parmi les rares Serbes et autres non-Albanais demeurés au Kosovo-Metohija, et sont seules responsables de la détérioration de la situation et de l'accroissement de la méfiance à Kosovska Mitrovica. La décision du Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la MINUK d'interdire à Novak Bjelic, Directeur général de Trepca, de demeurer au Kosovo-Metohija est sans précédent et constitue une violation particulièrement flagrante de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, des droits de l'homme et de la liberté de circulation, et doit être annulée immédiatement.

Il ne fait aucun doute que la prise de contrôle de Trepca a été menée au nom des séparatistes albanais et dans l'intérêt des sociétés multinationales. Conçue délibérément pour accroître le nettoyage ethnique et le génocide contre les Serbes et autres non-Albanais au Kosovo-Metohija, elle sert à imposer un contrôle de type néocolonial sur les ressources naturelles, matérielles et humaines d'un pays souverain.

La République fédérale de Yougoslavie n'acceptera jamais des faits accomplis qui sont sans rapport et détonnent fâcheusement avec la lettre et l'esprit de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Les conséquences de ces actes, y compris l'indemnisation pour les dommages causés, devront être supportées par ceux qui les ont commis, parmi lesquels les sociétés multinationales qui, recherchant un profit rapide, ont choisi de lier leur sort à la KFOR et à la MINUK.

Compte tenu de la gravité de la situation et de toutes ses conséquences négatives, le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie demande une fois de plus au Conseil de sécurité de condamner énergiquement la prise de contrôle par la force de Trepca et rétablir le *statu quo ante* de sorte que Trepca puisse reprendre aussitôt que possible ses opérations. Le Conseil de sécurité est également prié de mieux contrôler les activités des représentants des Nations Unies au Kosovo-Metohija, d'obliger la KFOR et la MINUK de s'en tenir à leur mandat et d'annuler les décisions qui ont été prises en violation flagrante de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et qui menacent la situation générale dans cette province serbe.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Vladislav Jovanović